

PROGRAMME NATIONAL  
CONTRE LA  
**PAUVRETÉ**

Actes

# Conférence nationale contre la pauvreté

7 septembre 2018, Fabrikhalle 12, Berne



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

**SODK** – Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren  
**CDAS** – Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales  
**CDOS** – Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associazziun da las Vischnancas Svizras

**CARITAS**

Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra

## Mentions légales

Programme national contre la pauvreté

Confédération, cantons, villes, communes et organisations non gouvernementales ont mis en œuvre de concert le programme national contre la pauvreté de 2014 à 2018. Ce programme a permis de créer de nouvelles bases pour la prévention de la pauvreté, d'identifier des bonnes pratiques et de faciliter la mise en réseau des acteurs responsables.

Pour plus d'informations, consulter le site

[www.contre-la-pauvrete.ch](http://www.contre-la-pauvrete.ch).

Renseignements

Office fédéral des assurances sociales OFAS  
Programme national contre la pauvreté  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne

Courriel : [gegenarmut@bsv.admin.ch](mailto:gegenarmut@bsv.admin.ch)

Rédaction

[ideja.ch](http://ideja.ch)

Droits d'auteur

Office fédéral des assurances sociales, 3003 Berne

Décembre 2018

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Réflexions du point de vue des personnes touchées par la pauvreté</b>	<b>2</b>
	• Christian Vukasović, Personne touchée par la pauvreté, Bienne	2
<b>III.</b>	<b>Pauvreté et prévention de la pauvreté du point de vue de la Confédération et des cantons</b>	<b>3 – 4</b>
	• Alain Berset, Président de la Confédération, chef du DFI	3
	• Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'État, canton de Vaud	4
<b>IV.</b>	<b>Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes</b>	<b>5 – 7</b>
<b>V.</b>	<b>Table ronde : Nécessité de prévenir la pauvreté</b>	<b>8 – 9</b>
<b>VI.</b>	<b>Continuité de la promotion des chances de formation</b>	<b>10</b>
<b>VII.</b>	<b>Clôture du programme et perspectives</b>	<b>11 – 13</b>
	• Ludwig Gärtner, vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales	11
	• En guise de conclusion	12
	• Exposition artistique ATD Quart Monde	13
<b>VIII.</b>	<b>Ateliers thématiques de 1 à 9</b>	<b>14 – 34</b>
	• 1 La continuité des chances de formation	14
	• 2 Stratégies communales d'encouragement précoce	16
	• 3 Les jeunes à l'aide sociale	19
	• 4 Compétences de base et qualifications des adultes	21
	• 5 Intégration sociale et professionnelle	23
	• 6 Offre d'aide au logement	26
	• 7 Pauvreté des familles	28
	• 8 Concrétiser le droit à la participation pour tous	31
	• 9 La lutte contre la pauvreté du point de vue des personnes directement concernées	33
<b>IX.</b>	<b>Évaluation globale de la conférence</b>	<b>35</b>

## Introduction

La conférence du 7 septembre 2018 a rassemblé à Berne plus de 200 spécialistes et personnes directement touchées, venant de toute la Suisse, pour discuter des résultats du Programme national de lutte contre la pauvreté, tant sous l'angle professionnel que politique, et tirer un bilan. Étaient proposés des exposés et des ateliers sur les enjeux actuels de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, et sur les solutions envisagées. Près d'un cinquième des participants étaient des personnes touchées par la pauvreté ou des représentants d'organisations de personnes concernées.

Confédération, cantons, villes, communes et organisations non gouvernementales ont mis en œuvre de concert le programme national contre la pauvreté de 2014 à 2018. Ce programme a permis de créer de nouvelles bases pour la prévention de la pauvreté, d'identifier des bonnes pratiques et de faciliter la mise en réseau des acteurs responsables. En avril 2018, le Conseil fédéral avait déjà publié un rapport dans lequel il estime que le programme a fait ses preuves. À l'occasion de la conférence, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont confirmé, dans une déclaration commune, leur volonté de poursuivre leur collaboration active, de 2019 à 2024, dans le cadre de la nouvelle Plateforme nationale contre la pauvreté.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un résumé des exposés, des réflexions d'une personne concernée, de la table ronde et de tous les ateliers organisés, ainsi que le texte de la déclaration commune. Le présent document se conclut sur une appréciation générale de la conférence par les participants.

Vous trouverez [sur le site Internet du programme national](#) le programme de la conférence, toutes les présentations disponibles (notamment celles des ateliers), une galerie de photos ainsi qu'une revue de presse.



Photo : Karl-Heinz Hug

## Christian Vukasović

**Personne touchée par la pauvreté, Bienne, fondateur du mouvement « Du stimmst tel que tu es »**

### **« La participation est très importante pour les personnes concernées »**

Christian Vukasović présente ses réflexions sur la prévention de la pauvreté. Il parle d'expérience : soutenu par l'aide sociale, il s'engage à Bienne dans le travail de rue des Églises et a fondé l'organisation « Du stimmst tel que tu es », qui suit des projets menés par et avec des personnes touchées par la pauvreté.

M. Vukasović souligne que la participation est quelque chose de très important. Mais ce dont manquent les personnes concernées, ce sont des stratégies qui engagent leurs auteurs et des mesures que l'on puisse élaborer et mettre en œuvre ensemble. Il importe de créer des conditions sociales qui ne laissent même pas la pauvreté survenir. Pour cela, il est essentiel, d'une part, de repérer à temps les familles menacées et, d'autre part, d'offrir aux jeunes adultes la possibilité de rattraper les connaissances qui leur manquent et de combler les lacunes dans leur formation pour leur permettre de réussir leur entrée dans la vie professionnelle. En effet, trop de jeunes de 18 à 25 ans passent entre les mailles du filet et aboutissent à l'aide sociale : « Que pouvons-nous faire ensemble pour que l'économie privée assume davantage sa part de responsabilité ? »

Comme piste de réflexion, Christian Vukasović lance à l'assistance la question suivante : « Qu'est-ce au fond qui fait de la Suisse ce qu'elle est ? Nous sommes réputés dans le monde entier pour notre engagement humanitaire et notre capacité d'innovation ; en d'autres termes, pour la pensée sociale, la fraîcheur d'esprit et l'intelligence. Pourquoi ne pas les mobiliser aussi en faveur des personnes touchées par la pauvreté ? »

[> Discours de Christian Vukasović \(en allemand\)](#)



Photo : Karl-Heinz Hug

Alain Berset

Président de la Confédération, chef du Département fédéral de l'intérieur

## « Sans les prestations sociales, il y aurait aujourd'hui quatre à cinq fois plus de personnes touchées par la pauvreté en Suisse »

Le président de la Confédération Alain Berset souligne dans son allocution que la pauvreté peut frapper chacune et chacun, raison pour laquelle notre système de sécurité sociale est si important. Sans les diverses prestations sociales qui existent, ce ne seraient pas 7 %, mais jusqu'à 30 % des personnes vivant en Suisse qui seraient touchées par la pauvreté.

Cependant, ajoute Alain Berset, 7 %, c'est encore trop, car il est inacceptable qu'il y ait encore des personnes dans cette situation dans notre pays. Les personnes touchées par la pauvreté devraient être soutenues de façon appropriée et être intégrées tant socialement que professionnellement. Les enfants des familles touchées doivent avoir les mêmes chances que leurs camarades du même âge et pouvoir laisser autant qu'eux leurs talents s'exprimer.

Du point de vue de la Confédération, l'évaluation externe du programme national fournit une image positive. Nous sommes parvenus à approfondir nos connaissances sur les causes de la pauvreté. Le programme a permis de renforcer la coopération entre tous les acteurs, d'identifier et de diffuser de bonnes approches possibles pour prévenir la pauvreté. Un souhait important, quoique pas toujours satisfait, était l'implication des personnes directement concernées. Le président de la Confédération remercie tout particulièrement les personnes touchées qui ont participé à l'organisation de la conférence.

Pour Alain Berset, il est essentiel à présent de poursuivre l'engagement commun, et que les cantons, les villes et les communes, qui ont contribué de façon déterminante au succès du programme, examinent et mettent en œuvre les recommandations formulées dans ce cadre. Avec sa Plateforme nationale contre la pauvreté, qui continuera de favoriser l'échange de connaissances et la mise en réseau, la Confédération les soutiendra dans cette tâche au cours des cinq prochaines années.



Photo : Karl-Heinz Hug

## Pierre-Yves Maillard

**Conseiller d'État du canton de Vaud, membre du comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)**

### **« La politique sociale ne doit pas se contenter de soutenir les personnes sans revenu »**

Le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard relève, au vu du pourcentage actuel de personnes touchées par la pauvreté dans la population totale, que des mesures restent à prendre au niveau fédéral, au moins en matière de coordination. Un nombre est pour lui particulièrement alarmant, celui des travailleurs pauvres en Suisse, environ 400 000 : il y a trop de salaires qui sont insuffisants pour vivre, et ce problème ne peut pas se résoudre uniquement par l'aide sociale. Il y faut au contraire un engagement commun des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et de la société civile. M. Maillard salue le travail accompli par le programme national contre la pauvreté et regrette que celui-ci ne puisse se poursuivre que sous une forme réduite.

Pierre-Yves Maillard présente les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté prises par le canton de Vaud. L'éventail des mesures ayant réuni une majorité politique dans son canton comprend entre autres un relèvement des allocations pour enfant et de formation, des subsides de réduction des primes d'assurance-maladie, l'octroi de prestations complémentaires pour les familles, des rentes-ponts pour les personnes sans emploi ainsi que des places supplémentaires, cofinancées par l'économie, d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire. Outre les prestations sociales usuelles, Vaud investit ainsi chaque année 700 millions de francs supplémentaires dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Avec un résultat positif : le taux d'aide sociale diminue dans le canton.

[> Présentation de Pierre-Yves Maillard](#)



Photo : Karl-Heinz Hug

## Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes

Dans leur déclaration commune, la Confédération, les cantons, les villes et les communes confirment leur volonté de poursuivre leur collaboration active, de 2019 à 2024, dans le cadre de la nouvelle Plateforme nationale contre la pauvreté.



d.g.à.d. : Alain Berset, président de la Confédération ; Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État ;  
Franziska Teuscher, conseillère municipale, Hannes Germann, conseiller aux États

[> Texte de la déclaration commune](#)

# Prévention et lutte contre la pauvreté en Suisse

## Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes

### 1. Introduction

De 2014 à 2018, la Confédération, les villes, les communes et des organisations privées ont mis en œuvre conjointement le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (Programme national contre la pauvreté). L'objectif était de rassembler les connaissances établies en matière de prévention de la pauvreté, d'aider les acteurs à développer et à mettre en œuvre des mesures et des stratégies, de tester des approches innovantes et d'encourager la collaboration et les échanges entre les divers acteurs.

### 2. Bilan positif après cinq ans

Après cinq années de mise en œuvre, les partenaires du Programme national contre la pauvreté dressent un bilan positif : la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes, les communes et les organisations de la société civile a fait ses preuves. Comme le montre l'évaluation du Programme, les activités réalisées ont produit des résultats visibles : tout au long de son mandat, le Programme national a élaboré des bases solides en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, identifié et encouragé de bonnes pratiques, mis en réseau les acteurs compétents et diffusé des informations à leur intention. Les partenaires du Programme ont endossé une fonction de multiplicateur et ont promu à leur échelon le contrôle et le développement des mesures existantes. Le Programme a donc atteint ses objectifs et a contribué à nourrir des débats de qualité sur la prévention de la pauvreté ainsi qu'à sensibiliser les principaux acteurs concernés à cette question.

### 3. Poursuite des mesures jusqu'en 2024

Le Programme national contre la pauvreté a stimulé le développement de la prévention de la pauvreté ces cinq dernières années. Au vu du taux de pauvreté actuel de 7,5 % et des changements structurels qui affectent l'économie, la nécessité d'éradiquer la pauvreté n'a toutefois pas disparu. En Suisse, 615 000 personnes sont touchées par la pauvreté, dont 108 000 enfants<sup>1</sup>. Il s'agit donc de poursuivre les efforts pour lutter contre la pauvreté et la prévenir.

Les assurances sociales doivent prémunir contre la pauvreté. La responsabilité en revient à la Confédération. Les mesures en faveur des personnes menacées ou touchées par la pauvreté incombent principalement aux cantons et aux communes, car les structures ordinaires de l'aide sociale sont de leur ressort. De nombreuses autres politiques publiques, relevant de compétences à différents niveaux, influent sur la prévention et la lutte contre la pauvreté. Après la phase intensive du Programme, le rôle de la Confédération est désormais d'accompagner sur les cinq prochaines années la mise en œuvre des recommandations par les cantons et les communes, de fournir au besoin des bases de travail dans des domaines déterminés et de faciliter les échanges et la mise en réseau des acteurs.

### 4. Mesures à prendre et priorités pour les années 2019 à 2024

D'après les recommandations du Programme contre la pauvreté, il convient de développer des mesures de prévention de la pauvreté dans les domaines suivants :

#### Champ d'action « Promotion des chances de formation »

- Les chances de formation doivent être promues dès la petite enfance, pendant la scolarité et la formation professionnelle, mais aussi à l'âge adulte. Il convient d'améliorer l'accès aux offres ainsi que leur disponibilité et leur coordination. Ce qui compte avant tout, c'est d'intégrer les offres dans une stratégie globale de promotion continue des chances de formation, de la petite enfance à l'âge adulte, en prévoyant des mesures d'accompagnement pour résoudre d'éventuels problèmes d'ordre social.
- Au cours des cinq prochaines années, l'accent doit être mis sur le soutien des jeunes à risque au début de leur formation professionnelle et à leur entrée sur le marché du travail. Cela doit passer par la coordination et l'harmonisation des mesures de soutien, la détection précoce des risques pendant la scolarité et la garantie d'un soutien adapté.

<sup>1</sup> ,Données de l'Office fédéral de la statistique (état 2016), [www.ofs.admin.ch](http://www.ofs.admin.ch)

- Le soutien aux adultes menacés ou concernés par la pauvreté fait également partie des priorités. Il s'agit de favoriser l'amélioration de leurs compétences de base et de leurs qualifications professionnelles.

#### Champ d'action « Intégration sociale et professionnelle »

- L'intégration sociale et professionnelle constitue une protection durable contre la pauvreté. Il est donc primordial que les personnes exclues du marché de l'emploi bénéficient de mesures d'intégration, que la collaboration entre les organismes de la sécurité sociale et les entreprises d'intégration sociale et professionnelle soit organisée de manière efficace et que les mesures d'intégration soient constamment adaptées aux évolutions sociétales et économiques.
- Au cours des cinq prochaines années, l'accent doit être mis sur l'identification et l'expérimentation de modèles visant à favoriser l'intégration sociale et sur l'implication des personnes touchées par la pauvreté dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.

#### Champ d'action « Conditions de vie générales »

- Il convient en outre d'adopter des mesures qui permettent de créer un environnement favorable et stimulant, et d'améliorer de manière générale les conditions de vie des personnes touchées par la pauvreté. Il s'agit avant tout de soutenir les familles en difficulté, d'améliorer leurs conditions de logement, de créer des offres facilement accessibles d'information et de conseil adaptées à leurs besoins et de leur fournir des conseils pour lutter contre l'endettement ou pour le prévenir.
- Au cours des cinq prochaines années, il s'agit également d'identifier et de rassembler des mesures prometteuses afin de soutenir plus efficacement les enfants et les parents de familles touchées par la pauvreté.

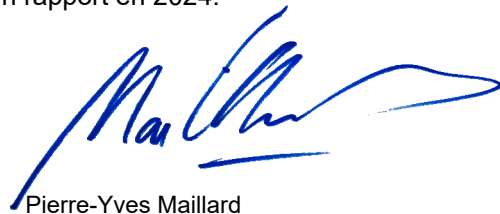
### 5. Déclaration commune

- La pauvreté est un problème social sérieux, qui compromet aussi bien les perspectives de vie des personnes concernées que la cohésion de la société. La prévention et la lutte contre la pauvreté sont des tâches transversales, car la pauvreté est diverse, dans ses causes comme dans ses effets. Il convient de veiller à ce que les mesures prises soient efficaces et coordonnées.
- Les cantons, les villes et les communes ont la responsabilité primaire de mettre en œuvre des mesures en faveur des personnes menacées ou touchées par la pauvreté, notamment dans le cadre de l'aide sociale. Ils mettent en œuvre, dans leurs domaines de compétences respectifs, les recommandations formulées dans le cadre du Programme national contre la pauvreté. À cette fin, ils examinent l'efficacité des mesures existantes et veillent à leur développement.
- La Confédération entreprend de les soutenir jusqu'en 2024. Elle met à disposition comme jusqu'ici des plateformes pour faciliter les échanges et la mise en réseau, et elle participe à des activités communes dans des domaines spécifiques prioritaires.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes s'assurent que les personnes touchées par la pauvreté soient associées de manière appropriée à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures. Ils intensifient en outre leur collaboration avec le monde économique.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes évaluent les résultats et l'impact des activités communes et en dressent le bilan dans un rapport en 2024.

Berne, le 7 septembre 2018



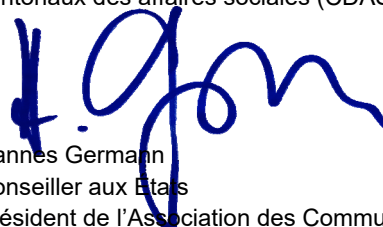
Alain Berset  
Président de la Confédération  
Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI)



Pierre-Yves Maillard  
Conseiller d'État  
Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)



Franziska Teuscher  
Conseillère municipale de la Ville de Berne  
Union des villes suisses (UVS) et membre du Comité de l'Initiative des villes pour la politique sociale



Hannes Germann  
Conseiller aux États  
Président de l'Association des Communes Suisses (ACS)

## Table ronde

### Nécessité de prévenir la pauvreté

#### Participants :

- **Pierre-Yves Maillard**, conseiller d'État, canton de Vaud, membre du comité de la CDAS
- **Franziska Teuscher**, conseillère municipale, Ville de Berne, membre du comité de l'Initiative des villes pour la politique sociale
- **Hannes Germann**, conseiller aux États, canton de Schaffhouse, président de l'Association des Communes Suisses
- **Hugo Fasel**, directeur de Caritas Suisse
- **Jürg Brechbühl**, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales

#### Animation :

**Joëlle Beeler**, journaliste à Radio SRF

#### Bilan du programme contre la pauvreté

Jürg Brechbühl se dit convaincu que les fonds accordés par le Conseil fédéral ont été bien investis, que les réseaux de prévention de la pauvreté ont été renforcés et que des améliorations ponctuelles ont été obtenues dans le domaine de la politique sociale, par exemple en ce qui concerne l'accueil extrafamilial. Hugo Fasel reconnaît lui aussi que le programme a accompli un précieux travail de fond. Il a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur les causes de la pauvreté. Les deux représentants du niveau communal tirent un bilan analogue. La problématique de la pauvreté figure désormais partout à l'agenda politique, et pas seulement dans les villes sensibilisées. Dans les communes, précisément, on a davantage pris conscience que la classe moyenne inférieure peut rapidement tomber dans la pauvreté. Et les grandes villes en particulier, fortement concernées par la question de la pauvreté, voient leur politique confortée par le programme, par exemple dans le domaine de l'encouragement de la petite enfance. Pierre-Yves Maillard relève lui aussi les points positifs du programme, mais regrette que celui-ci n'ait pas disposé pas de ressources suffisantes. Pour lui, notre système fédéral exige précisément la diffusion de bonnes pratiques en matière de prévention de la pauvreté ainsi qu'une meilleure mise en réseau, afin de mettre au jour et de résoudre les contradictions dans la politique sociale.

#### Mesures à prendre

Le problème continue de peser d'un grand poids, observe Franziska Teuscher, et pour prévenir la pauvreté, il faut que tous les domaines politiques, à tous les niveaux, de la Confédération aux communes, travaillent davantage ensemble. Hugo Fasel estime qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts afin de comprendre de A à Z ce phénomène extrêmement complexe qu'est la pauvreté et de pouvoir agir en conséquence. Il trouve donc absolument incompréhensible la décision prise par le Conseil fédéral de ne poursuivre le programme contre la pauvreté que sous une forme réduite, ce qui revient quasiment à un abandon de la politique de la Confédération en matière de pauvreté. Pour les communes, souligne Hannes Germann, il est important de proposer sur place une antenne sociale qui apporte un soutien : cela permet de réduire le risque de dépendre plus tard de l'aide sociale. Tous les participants à la table ronde plaident pour des solutions intégrales à élaborer en commun, qui ne consistent pas simplement à déplacer les coûts d'un niveau étatique au suivant.

## Prochaines étapes et idées pour la suite

La Confédération poursuit son engagement sous la forme d'une Plateforme nationale contre la pauvreté, en vue de combler les lacunes de connaissances actuelles. Hugo Fasel souhaite que la Confédération assume une plus grande responsabilité : il devrait y avoir au niveau fédéral un endroit dédié à la question de la pauvreté ; le Conseil fédéral devrait instituer une Commission de la pauvreté. De façon similaire, Franziska Teuscher plaide pour un service national de médiation en matière de pauvreté. Et, souligne Pierre-Yves Maillard, les bons exemples devraient faire école : le canton de Vaud recueille actuellement des expériences précieuses en accordant aux jeunes dans le besoin des bourses de formation plutôt que des subsides d'aide sociale.



Photo : Karl-Heinz Hug

## Continuité de la promotion des chances de formation

**Doris Edlmann**, professeure et directrice de l'Institut de recherche, de développement et d'évaluation à la Haute école pédagogique bernoise, présente le modèle de la continuité des chances de formation élaboré dans le cadre du programme national contre la pauvreté.

Cette experte en éducation souligne la validité de l'équation « plus de formation = moins de pauvreté ». Elle défend l'idée d'offres adaptées à l'âge et tenant compte de la diversité des parcours individuels. Comprise comme processus individuel d'assimilation, d'exploitation et de classement d'expériences et de connaissances, la formation se fait tout au long de la vie, dans différents contextes et en fonction de la situation sociale.

Il convient de relever ici cette recommandation faite par les experts : il faut développer les offres de formation avec les personnes touchées par la pauvreté, sans omettre de les consulter.



Photo : Karl-Heinz Hug

[> Présentation de Doris Edlmann](#)

Après cet exposé, Joëlle Beeler s'entretient **avec Mauro Dell'Ambrogio**, secrétaire d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, sur les chances de formation, sur la Suisse en tant que pôle de formation et sur les activités de son Secrétariat d'État.



Photo : Karl-Heinz Hug

## Clôture du programme et perspectives (2019-2024)

La conférence d'aujourd'hui, soutient **Ludwig Gärtner**, vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a montré qu'il existe des bases solides pour la prévention de la pauvreté et que la coopération s'est mise en place. Il est nécessaire, selon lui, de poursuivre et de développer encore des mesures dans tous les champs d'action définis. Il résume en quelques phrases ce dont il retourne : la prévention et la lutte contre la pauvreté consistent en une interaction entre les mesures les plus diverses dans de nombreux domaines de vie et champs politiques, et représentent une tâche commune de la Confédération, des cantons, des communes et de la société civile. Ce travail est aussi marqué par des décisions politiques et par des conflits d'intérêts qui peuvent rendre plus difficile la recherche de solutions. Ludwig Gärtner rappelle qu'en signant la déclaration commune, les partenaires du programme ont souligné qu'ils entendent poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la prévention et la lutte contre la pauvreté.

La prévention de la pauvreté exige cependant de la persévérance pour parvenir à des résultats tangibles. La Confédération prolonge son engagement avec tous les acteurs actuels, mais avec moins de moyens que jusqu'ici : le programme national devient Plateforme nationale contre la pauvreté. Jusqu'en 2024, celle-ci traitera trois priorités :

- Chances de formation : soutien aux jeunes vulnérables et amélioration des compétences de base des personnes touchées par la pauvreté.
- Intégration : implication des personnes touchées par la pauvreté, modèles de participation efficaces, conseil juridique indépendant et d'accès facile.
- Conditions de vie : soutien aux familles défavorisées.



Photo : Karl-Heinz Hug

## En guise de conclusion

En des propos très personnels, des représentantes et représentants des partenaires du programme ainsi que d'une organisation de personnes concernées soulignent la nécessité de poursuivre sans hésitation le combat contre la pauvreté.

- Avji Sirmoglu, membre du comité de Liste 13 contre la pauvreté et l'exclusion
- Remo Dörig, secrétaire général adjoint de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses
- Claudia Hametner, directrice suppléante de l'Association des Communes Suisses
- Bettina Fredrich, directrice de l'unité Politique sociale de Caritas Suisse

tiennent à souligner dans leurs derniers propos que l'engagement de leurs organisations ne diminue en rien.



Photo : Karl-Heinz Hug

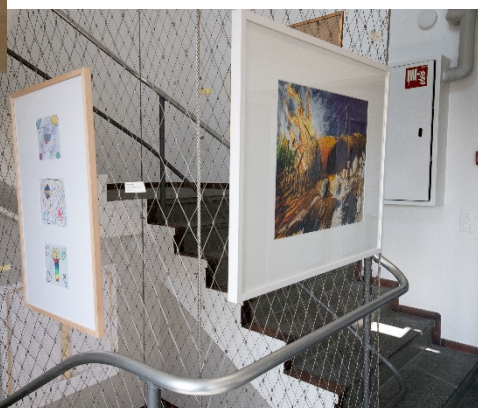
## Exposition artistique dans les locaux de la conférence

Groupe artistique du mouvement ATD Quart Monde

### « Quand les couleurs se libèrent... »

Lors de la conférence, un groupe d'artistes réunis par le mouvement ATD Quart Monde et ayant eux-mêmes fait l'expérience de la pauvreté ont exposé des tableaux. Cette action s'inscrivait dans la tradition lancée par le fondateur du mouvement, le père Joseph Wresinski. « Réaliser le droit à la participation pour tous » était un de ses mots d'ordre. Suivant ce principe, il a organisé à Paris dès le milieu du XXe siècle, avec des artistes vivant dans la pauvreté, des expositions de leurs œuvres.

Dix-huit femmes et hommes proches du mouvement ATD Quart Monde ont réalisé, avec des techniques très diverses, des tableaux parfois très impressionnants, qui ont été exposés en Suisse en divers autres endroits. Les participants à la conférence ont pu admirer les œuvres pendant les pauses et s'entretenir avec les artistes. Le président de la Confédération Alain Berset leur a lui aussi jeté un regard très intéressé.



Photos : Karl-Heinz Hug

## Atelier n° 1

# La continuité des chances de formation – de la petite enfance à l'âge adulte

### Description

Un des moyens de prévenir la pauvreté est de mettre en place des offres de formation cohérentes et continues de la petite enfance à l'âge adulte, en passant par l'obtention d'un diplôme et l'entrée dans la vie professionnelle. Cela permet, d'une part, de mieux atteindre les groupes cibles et d'éviter les lacunes et, d'autre part, d'accorder aux enfants et aux jeunes socialement défavorisés ainsi qu'à leurs parents le soutien dont ils ont besoin.

Réalisé lors du programme national, le modèle de la continuité des chances de formation peut servir de base théorique à cette approche. Mais comment passer de l'intention à la pratique sur le terrain ? Où trouve-t-on en Suisse ce type d'approche et les éléments constitutifs de réseaux voués à assurer la continuité des chances de formation, de la prime enfance à l'âge adulte ? Comment fonctionnent-ils ? Quels en sont les facteurs de succès ? Telles ont été les questions abordées dans l'exposé d'introduction.

La discussion qui s'en est suivie a montré les étapes à franchir pour définir et mettre en œuvre des stratégies, et identifié les défis que les acteurs compétents sont appelés à relever.

### Exposé

**Susanne Stern**, directrice du secteur Éducation et famille, INFRAS

Susanne Stern est coauteure du rapport sur les résultats des projets soutenus par le programme national et relevant du champ d'action Chances de formation.

[Télécharger l'exposé](#)

### Animation

**Maria Ritter**, collaboratrice spécialisée, OFAS

### Discussion en table ronde

#### Défis à relever, lacunes et mesures à prendre

- Sous l'angle des chances de formation, les défis à relever consistent notamment à faire connaître et à diffuser les offres existantes non seulement dans le domaine de la petite enfance, mais pour tous les groupes d'âge. La scolarité, qui s'étend sur onze ans, revêt un rôle particulièrement important, mais son organisation sélective est perçue comme un obstacle à l'égalité des chances. Des approches innovantes devraient être possibles à l'école.
- Un autre défi relève de l'aménagement du territoire. Celui-ci est déterminant pour les crèches, les écoles enfantines, etc., qui sont réparties en fonction des quartiers. Or, la mixité des quartiers favoriserait aussi la mixité des enfants. Les services concernés se montrent certes compréhensifs à l'égard de la nécessité d'adapter l'aménagement du territoire, mais les prescriptions légales les empêchent souvent d'agir.
- Des mesures s'imposent en ce qui concerne la politique des tarifs dans le domaine de l'encouragement de la petite enfance. Pourquoi les quatre premières années sont-elles payantes ? La scolarité (y c. études, etc.) est placée sous la responsabilité du département de l'instruction

publique, qui la finance, mais les quatre premières années ne sont pas couvertes. L'éducation ne doit pas être payée par l'aide sociale, car cela peut avoir un effet stigmatisant. Dans le canton de Vaud, les jeunes et les jeunes adultes en formation touchent des bourses (et non des prestations d'aide sociale), financées par un prestataire du domaine de la formation. Si les prestations sont accordées au titre de l'aide (sociale), l'effet est dissuasif. Avec une désignation neutre, ce n'est pas le cas.

**Stratégies d'action, approches possibles, conclusions : que faut-il pour passer à l'action ?**

- Un service de coordination pourrait favoriser la mise en réseau et la coopération entre les acteurs, tout en déchargeant les prestataires et les demandeurs, et en leur étant utile. Dans l'idéal, ce service serait facile d'accès et placé sous la responsabilité de la commune. Les offres devraient être organisées de façon simple, pour que l'accès soit garanti sans grands obstacles.
- Les parents doivent être impliqués dans les différents processus, notamment pour qu'ils comprennent mieux les transitions et qu'ils y contribuent. Par exemple, divers changements interviennent lorsque l'enfant passe de la crèche à l'école enfantine.
- Des conditions de base relevant de la politique familiale, par exemple des horaires de travail favorables aux familles ou un congé parental, pourraient aider les parents et décharger le système d'offres : parce que ce ne sont pas forcément les offres qui manquent, mais le temps.
- Il faudrait davantage diffuser sur le terrain les bonnes pratiques et les résultats de la recherche.
- Les participants se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la communication entre les offices ainsi que la mise en réseau entre différentes structures organisationnelles. Il en va de même pour la communication entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Une bonne mise en réseau permet de parler un langage commun et de trouver des solutions innovantes.

## Atelier n° 2

# Stratégies communales d'encouragement précoce – retours d'expériences et défis à venir

### Description

Les enfants ont des chances nettement meilleures d'acquérir une bonne formation scolaire et professionnelle s'ils sont encouragés dans leur développement et que leur famille bénéficie d'un soutien ciblé. La mise sur pied d'offres d'encouragement précoce à l'intention des enfants d'âge préscolaire issus de familles socialement défavorisées est avant tout du ressort des communes. Comment celles-ci parviennent-elles à mettre en œuvre des stratégies et des mesures d'encouragement de la petite enfance qui soient connectées à leur région et adaptées aux besoins de chaque localité ?

Le programme national contre la pauvreté a mis en œuvre le projet « Les communes comme plateforme stratégique et réseau d'encouragement précoce » de concert avec l'Association des Communes Suisses et en étroite coopération avec l'Union des villes suisses. L'objectif était de sensibiliser les communes au thème de l'encouragement de la petite enfance, de rassembler les connaissances et les expériences faites en particulier par les petites et moyennes communes, et d'aider ces dernières à mettre en œuvre les stratégies et les programmes communaux et à renforcer les réseaux d'encouragement de la petite enfance.

Après les exposés introductifs, les participants à l'atelier ont échangé leurs expériences dans le cadre du « World Café » et discuté – notamment sur la base des recommandations de l'Association des Communes Suisses – des défis à relever et des facteurs de succès dans l'élaboration de stratégies communales d'encouragement de la petite enfance.

### Exposés

- **Claudia Hametner**, directrice suppléante de l'Association des Communes Suisses
- **Yves Weber** et **Christian Wilhelm**, experts auprès de Radix Fondation suisse pour la santé

[Présentation groupée des intervenants](#)

### Animation

**Yves Weber** et **Christian Wilhelm**

### Résumé des exposés

**Claudia Hametner** formule sept recommandations concernant l'encouragement de la petite enfance dans les petites et moyennes communes :

1. Placer le but et l'objet de l'encouragement de la petite enfance au centre d'une politique efficace de la formation, de la santé et du social.
2. Prendre comme base et point de départ des stratégies cantonales d'encouragement de la petite enfance.
3. Donner à l'encouragement de la petite enfance une orientation stratégique et théorique.
4. Axer cet encouragement sur les ressources et les compétences.
5. Mettre en place et développer des plateformes et des réseaux d'encouragement de la petite enfance au sein des communes ainsi qu'entre communes et prestataires.

6. Créer des services d'orientation et de coordination, et les faire connaître.
7. Dépasser le niveau communal et cultiver la mise en réseau et les échanges au niveau régional.

**Yves Weber** et **Christian Wilhelm** parlent des séminaires organisés au niveau régional.

**Réalisation :**

- 3 séminaires en Suisse alémanique, 2 en Suisse romande et 1 au Tessin
- 328 participants en tout, membres d'exécutifs et d'administrations et spécialistes des communes

**Expériences (attendues et inattendues) :**

- Grandes différences d'une région linguistique à l'autre. Si, en Suisse alémanique, on se préoccupait surtout de stratégie et de mise en œuvre, c'est plutôt la conception et le pilotage des offres qui venaient au premier plan en Suisse romande.
- On observe une acceptation croissante de l'encouragement de la petite enfance, mais les approches et les stratégies diffèrent.
- Les personnes clés jouent un rôle essentiel.
- La mise en réseau intercommunale a un potentiel important pour les petites et moyennes communes.

**Conclusions (clés pour le succès) :**

- Il faut utiliser et adapter les instruments existants.
- Il faut viser une coopération pragmatique entre le monde politique, l'administration et les personnes concernées.
- La mise en réseau et la coopération entre les différents acteurs de terrain jouent un rôle décisif et donnent plus de poids à l'exigence d'une stratégie communale.

## Échos du World Café

**Défis à relever :**

- Convaincre les communes d'adopter une approche globale de l'encouragement de la petite enfance.
- Remédier au manque de clarté des sources de financement ou au manque de ressources financières (les communes sont tributaires du soutien de la Confédération et du canton).
- Trouver des alliés au niveau communal pour que l'engagement repose sur une large base et soit ancré sur le plan politique.

**Lacunes à combler :**

- Les interprétations du concept d'encouragement de la petite enfance diffèrent beaucoup entre elles, surtout d'une région linguistique à l'autre,
- Question des coûts ou discussion du budget : le succès requiert une majorité politique.

**Mesures à prendre :**

- L'encouragement de la petite enfance doit être ouvert à tous les enfants, il peut tous les stimuler (informer en conséquence).
- Pratiquer une mise en œuvre non stigmatisante.
- Mettre en réseau tous les acteurs impliqués, faire de la place aux personnes clés.

- Ancrer l'encouragement de la petite enfance sur le plan politique, lui gagner le soutien des acteurs politiques.

**Stratégies d'action :**

- Accès passant par les besoins concrets.
- Définition claire des responsabilités (par ex. instituer une commission communale).

**Approches possibles :**

- Effectuer un travail politique de persuasion auprès des sceptiques : par son effet d'intégration, l'encouragement de la petite enfance est une solution avantageuse à moyen terme et représente une plus-value pour tous.
- Diffuser les bonnes pratiques, d'une commune à l'autre, d'un politicien à l'autre.

**Conclusions :**

- Il faut axer les stratégies communales en matière d'encouragement de la petite enfance sur les besoins des familles et des enfants.
- Une analyse de la situation et une conception commune aident à aborder le sujet de façon durable et en réseau, et à investir les ressources de façon ciblée.
- Il faut encourager les possibilités d'échanges entre les communes (et notamment améliorer l'information sur les offres de soutien).
- L'encouragement de la petite enfance est utile de multiples manières à la collectivité (il est bon pour tous), il faut lutter contre une image négative de celui-ci (par ex. le préjugé selon lequel il servirait « seulement » aux milieux socialement défavorisés).

**Que faut-il pour passer à l'action ?**

- Reconnaître les problèmes, identifier les besoins, montrer l'utilité, viser un gain sur le plan social.
- Avoir un esprit communautaire, avoir pour objectif principal le bien commun, défendre des valeurs.

## Atelier n° 3

# Les jeunes à l'aide sociale – offres de soutien et recommandations d'action

### Description

D'après les chiffres de la statistique de l'aide sociale, les jeunes de 15 à 25 ans présentent un risque supérieur à la moyenne de dépendre de l'aide sociale. Les problèmes d'intégration dans la formation et la vie professionnelle en sont une des principales causes.

Comment faire pour mieux aider les jeunes et les jeunes adultes en difficulté à accéder à une formation et à la vie professionnelle ? L'étude « Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes par rapport à l'aide sociale » contient des recommandations pour améliorer et coordonner les offres de soutien qui leur sont destinées, et relève ce qu'il faut entreprendre au niveau des cantons et des communes.

L'exposé introductif présentait les principaux résultats de l'étude. Dans la discussion qui a suivi, les participants à l'atelier ont approfondi les défis qui se posent et les approches possibles pour mettre en œuvre des stratégies et des mesures en faveur du groupe cible des jeunes.

### Exposé

**Sabina Schmidlin**, directrice du bureau de recherche et de conseil across concept Sàrl.

Sabina Schmidlin est coauteure de l'étude « Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes par rapport à l'aide sociale ».

[Télécharger l'exposé](#)

### Animation

**Thomas Vollmer**, responsable du secteur Vieillesse, générations et société, OFAS

### Discussions en table ronde

**L'atelier a confirmé les défis décrits dans l'étude :**

- Manque d'informations / difficultés d'accès : il est parfois difficile de trouver la bonne offre (manque d'informations, manque de connaissance des offres, prestations sociales).
- Compétences de base : les jeunes manquent parfois des compétences de base requises. La question se pose ici de savoir si l'on ne pourrait pas intervenir plus tôt dans le cadre scolaire et intensifier le soutien.
- Gestion des cas complexes : les cas particuliers sont souvent très complexes (problèmes de santé ou au sein de la famille, manque de motivation). Il faut un soutien individuel intensif et sur la durée.
- Le système de soutien est parfois débordé (formation, AI, AC, aide sociale). Il n'est pas assez flexible pour répondre de façon adéquate aux cas complexes.
- Pression politique : il faudrait trouver rapidement des solutions avec le moins de moyens possible. C'est souvent mission impossible.

**La discussion aborde différentes stratégies d'action et approches possibles :**

- Offre adaptée : beaucoup de jeunes sont motivés et souhaitent accomplir une formation. Il faudrait garantir l'aiguillage vers une offre de soutien adaptée.
- Détection précoce : les problèmes et le manque des compétences de base devraient être détectés et « traités » plus tôt. Il faut mettre sur le tapis le rôle de l'école. De premiers cantons ont porté à 18 ans la scolarité obligatoire. Ils entendent garantir ainsi que tous les jeunes trouvent une solution adéquate au terme de leur formation.
- Pour garantir aux jeunes un soutien – à long terme, si nécessaire – qui réponde à leurs besoins, une gestion des cas sur l'ensemble du territoire et la coordination des offres sont essentielles.
- La collaboration avec l'économie, la sensibilisation des employeurs et la poursuite des mesures de soutien devraient être garanties au besoin même après l'entrée dans la vie professionnelle.
- Il faut envisager des solutions complémentaires en dehors du système de soutien professionnel, par exemple le mentorat, la collaboration avec des bénévoles, l'entraide entre pairs, la coopération avec la famille.

## Atelier n° 4

# Compétences de base et qualifications des adultes – les facteurs-clés d’une intégration professionnelle réussie

### Description

En Suisse, près d’un demi-million de personnes âgées de 25 à 64 ans ne possèdent pas de qualification professionnelle ou disposent de compétences de base lacunaires. Ces personnes sont fortement menacées par la pauvreté. La mise en place d’offres de formation professionnelle adaptées aux besoins est une condition primordiale de l’intégration sociale et professionnelle des adultes. Ces offres doivent encourager les compétences de base et permettre d’obtenir une qualification professionnelle.

Comment les bénéficiaires de l’aide sociale peuvent-ils accéder à la formation et à la formation continue ? L’objectif de l’atelier était d’identifier les défis à relever, les lacunes et les mesures à prendre, et de définir les stratégies d’action et les approches possibles. Les recommandations et les exemples de bonnes pratiques présentés dans les exposés ont permis de lancer la discussion. Quelque 20 professionnels issus d’organisations ou d’associations (notamment la FSEA et ATD Quart Monde) ainsi que de l’administration (Confédération, cantons et communes) ont participé à cet atelier.

### Exposés

- **Bettina Seebeck**, directrice suppléante de la Conférence suisse des institutions d’action sociale (CSIAS), responsable de la division Études et analyses
- **Roger Hochreutener**, syndic d’Eggersriet (SG) et directeur de l’organisation faîtière Integrationsprojekte St. Gallen

[Télécharger l’exposé de Bettina Seebeck](#)

[Télécharger l’exposé de Roger Hochreutener](#)

### Animation

**Gisela Hochuli**, collaboratrice scientifique, OFAS

### Discussion

#### Défis à relever, lacunes et mesures à prendre :

- Le déficit d’information est important et de nombreux points restent à clarifier, tant en ce qui concerne les offres et les possibilités de financement que pour ce qui est de la coopération entre les divers acteurs.
- La palette d’offres n’est pas claire : quelles sont les offres en matière de qualification professionnelle et d’encouragement des compétences de base ? Pour quels groupes cibles ? Qui sont les prestataires et où peut-on les trouver ?
- Le volume d’offres est diversement apprécié : pour certains, il y a assez d’offres, pour d’autres, ce n’est pas le cas. Les besoins sont mieux couverts dans les villes que dans certaines zones rurales.
- On ne sait pas non plus clairement quels services doivent proposer quels contenus (CIP, service social, AI, ORP, etc.). L’évaluation du potentiel et le conseil devraient être institutionnalisés et relever de la compétence des spécialistes des CIP.

- En pratique, selon le groupe cible, le financement reste difficile à réaliser, même si la loi sur la formation continue prévoit que les compétences de base doivent être encouragées et que le financement est du ressort des cantons. Les bases de financement sont également réunies pour la certification professionnelle des adultes. Toutefois, pour les personnes à l'aide sociale, le financement est très complexe : elles ont par exemple droit aux mesures relatives au marché du travail des ORP. Les professionnels sont appelés à conserver une vue d'ensemble des besoins, de la palette d'offres et des possibilités de financement.
- La formation professionnelle des personnes de plus de 25 ans constitue un défi particulier, puisque les conditions changent à cet âge. L'âge de 25 ans constitue par exemple l'âge limite pour la mise en place d'un case management.

### **Stratégies d'action, approches possibles, conclusions : que faut-il pour passer à l'action ?**

- Les effets des offres devraient être évalués et les bonnes pratiques, mises en évidence : cela permettrait d'optimiser les offres existantes et d'en développer de nouvelles.
- Une intégration professionnelle rapide n'est pas forcément durable et inversement. Investir dans la formation prend du temps. L'intégration sur le marché du travail en est retardée, mais s'avère généralement plus durable. Il devrait être possible de mettre l'accent, selon le cas, sur la formation ou sur l'activité lucrative. Cela nécessite toutefois un changement de paradigme dans les divers systèmes (services sociaux, ORP, etc.).
- La collaboration entre les services est un facteur de succès important. Elle devrait être encouragée et appliquée plus systématiquement, ce qui n'est que trop rarement le cas : il existe une collaboration établie entre services sociaux et ORP, mais rarement entre services sociaux et CIP. De service à service, les compétences et les délimitations devraient être clarifiées. Quel est par exemple le rôle de l'AC dans la formation ?
- « Pforte Arbeitsmarkt » (guichet unique du marché du travail), projet commun à l'office AI, à l'ORP et à dix communes du district de Kulm (AG), constitue un exemple de collaboration réussie. Lorsque des communes s'unissent pour concevoir, mettre en œuvre et financer un projet de qualification professionnelle des adultes, cela porte ses fruits (voir également l'organisation faïtière Integrationsprojekte St. Gallen, présentation Hochreutener).
- Il faudrait examiner de plus près une éventuelle transposition du processus d'intégration des personnes réfugiées (par ex. par Integrationsprojekte St. Gallen) aux adultes, quel que soit leur statut de séjour.
- L'implication et la responsabilité des milieux économiques sont primordiales aux yeux des participants à l'atelier. Les programmes des prestataires et les certifications professionnelles doivent répondre aux besoins de l'économie et être reconnus par elle. Cela présuppose que les entreprises communiquent activement leurs besoins en personnel qualifié.
- Les participants appellent de leurs vœux une plus grande implication de la Confédération dans la qualification professionnelle des adultes, surtout à l'interface avec l'insertion professionnelle. Reste un élément crucial : l'accès aux groupes spécifiques. La politique du SEFRI en matière de formation s'adresse à tout le monde ; la Confédération doit donner des impulsions aux cantons et aux communes.

## Atelier n° 5

# Intégration sociale et professionnelle – les enjeux face à la digitalisation et aux mutations structurelles du marché du travail

### Description

L'insertion sociale et professionnelle constitue une protection durable contre la pauvreté. C'est pourquoi les mesures de soutien et d'intégration sont un élément central de la prévention de la pauvreté. Elles ont constitué un axe de recherche du programme national. La question de la numérisation et plus particulièrement des mutations structurelles du marché du travail représente une thématique actuelle. Le but de l'atelier était de discuter des enjeux et défis actuels qui y sont liés – mais liés aussi, de façon plus large, à l'intégration sociale et professionnelle – ainsi que des approches innovantes et des solutions possibles.

### Intervenante et intervenant

- **Joëlle Mathey**, directrice de la fondation « Qualife », Genève
- **Maël Dif-Pradalier**, chercheur et enseignant en travail social à la HES SUPSI, responsable du certificate of advanced studies (CAS) « Spécialiste en insertion professionnelle » proposé par la HES SO

### Animation

**Julien Cattin**, chef du Service de l'action sociale du canton du Jura

### Synthèse de la discussion entre Joëlle Mathey et Maël Dif-Pradalier

La première partie de l'atelier s'est déroulée sous la forme d'une discussion entre les deux invités autour de quelques questions centrales sur l'intégration sociale et professionnelle.

#### **Quels sont les défis actuels en matière d'intégration professionnelle pour les personnes en situation de pauvreté ou pour les populations à risque ?**

Les deux intervenants ont évoqué le marché du travail et la manière dont il s'articule avec l'intégration professionnelle comme défi actuel majeur, notamment au regard des transformations et des évolutions qui l'impactent. Il s'agit en effet de répondre aux besoins d'un marché du travail qui agit à la fois comme facteur d'intégration et facteur d'exclusion, par la sélection « par le haut » qu'il opère avec des exigences toujours plus élevées envers les travailleurs et travailleuses. Le risque se situe dans le caractère provisoire et fragile de la (ré)insertion professionnelle des personnes concernées. Celles-ci peuvent voir leur (ré)intégration échouer après un certain temps, à cause de la sélection opérée notamment pour des questions d'avancée technologique. L'insertion vise la plupart du temps un marché primaire lui-même générateur de précarité et donc d'exclusion.

La question de l'exclusion touche également, et de façon paradoxale, les organisations d'insertion socio-professionnelle qui effectuent aussi une sélection des personnes qui pourront être réinsérées sur la base de critères prédéfinis et de publics-cibles préétablis.

**Doit-on alors mettre en place des mesures de soutien spécifiques pour chaque groupe-cible (jeunes, seniors, personnes issues de la migration, etc.) ?**

Pour Maël Dif-Pradalier, les deux approches, différenciation et indifférenciation des publics, sont nécessaires pour garantir une couverture optimale des prestations d'insertion socioprofessionnelle. Pour Joëlle Mathey, la différenciation opérée par exemple dans sa fondation « Qualife » résulte avant tout des compétences spécifiques nécessaires pour accompagner les différentes populations concernées par l'exclusion socioprofessionnelle, dont les demandes et besoins diffèrent. Maël Dif-Pradalier ajoute que la différenciation en publics-cibles est aussi liée à l'idée d'investissement social, qui attribue à chaque catégorie de population une priorité différente en fonction du retour sur investissement attendu. C'est pour cela que la catégorie des jeunes de moins de 25 ans est considérée comme prioritaire par rapport aux autres.

**Quelles sont les solutions aux tensions entre les besoins du marché du travail et ceux de l'insertion socioprofessionnelle ?**

Maël Dif-Pradalier distingue deux types de mesures :

- les soft law, qui regroupent les techniques de communication, de mise en place de plateforme d'échanges et de mutualisation des expériences,
- les hard law, qui permettent de rendre le cadre plus ou moins contraignant. Il cite l'exemple français des [clauses d'insertion sociale](#) : elles permettent aux entreprises de décrocher les mandats d'offres de marché public sous réserve de certaines conditions qui visent la réinsertion professionnelle.

**À quels défis devons-nous nous attendre en matière d'insertion socioprofessionnelle d'ici les cinq à dix prochaines années, notamment au regard de la numérisation croissante du monde économique ?**

Pour Joëlle Mathey, l'intégration socioprofessionnelle dépend avant tout de la situation économique. S'appuyant sur son expérience de Genève, elle préconise un travail sur les soft skills des populations exclues du marché du travail afin de développer un plus grand sens de l'adaptabilité et des compétences sociales permettant de répondre aux besoins toujours changeants du marché du travail. Elle mentionne également le programme « [Réalise](#) », qui fait actuellement ses preuves en proposant une formation courte de six mois en codage informatique pour répondre à la digitalisation de l'économie et qui permet une (ré)insertion directe, rapide et pérenne sur le marché du travail.

Maël Dif-Pradalier plaide également pour le renforcement des compétences générales et pour l'élargissement des curriculums par la mise en place de référentiels de formation communs entre différents secteurs économiques afin que les personnes sans emploi puissent plus facilement et plus rapidement se réinsérer dans d'autres secteurs. À ce titre, il évoque des exemples de [certificats de qualification professionnelle inter-branches](#) comme des pratiques concrètes et innovantes mises en place en France notamment.

Sur la question de la numérisation plus spécifiquement, Maël Dif-Pradalier évoque le potentiel à la fois destructeur et créateur d'emplois qu'elle implique. Le remplacement de certains postes de travail par des robots ou des algorithmes et les nouvelles formes de travail génèrent des emplois atypiques et précaires dans lesquels les employés et employées doivent assumer l'ensemble des risques liés à l'emploi (exemples d'Uber, Amazon, etc.).

**Discussions en table ronde**

**Les discussions en table ronde ont permis aux participants et participantes d'échanger sur leur propre pratique et de formuler des pistes de solution.**

- Plusieurs défis concernant l'insertion socioprofessionnelle semblent être partagés, à commencer par le phénomène de la « fracture numérique » directement en lien avec la numérisation de l'économie et qui représente un risque accru d'exclusion durable pour les personnes sans emploi.
- La problématique du manque de ressources, financières et humaines, consacrées à la (ré)insertion socioprofessionnelle apparaît comme un défi complexe et majeur qui nécessite des solutions pérennes.
- Un autre défi concerne la qualité et la continuité de la prise en charge, laquelle apparaît comme un élément essentiel pour favoriser la (ré)insertion.
- Finalement, certains publics-cibles sont considérés comme particulièrement menacés et touchés par l'exclusion et devraient être davantage pris en compte : les personnes issues de la migration et les mères désireuses de réintégrer le marché du travail après avoir assuré des charges éducatives.

**En guise de stratégies d'action et de pistes de solutions, les personnes présentes à l'atelier ont identifié les éléments suivants :**

- Travailler davantage sur les ressources des personnes sans emploi que sur les lacunes à combler ; il s'agit d'inverser la logique en partant des besoins individuels afin de construire une réponse individuelle et non de subir uniquement les lois du marché du travail, dans une visée de (ré)insertion durable.
- Augmenter le travail de (ré)insertion par et avec les pairs ; le bénévolat est une piste à envisager mais dont le travail et les compétences doivent être reconnus et valorisés par leur transformation en emplois stables et rémunérés.
- Renforcer la collaboration avec le marché du travail en développant des approches spécifiques avec les associations professionnelles et en ayant recours aux outils déjà existants comme les conventions collectives de travail ou les labellisations.
- Investir dans la formation et dans l'acquisition des compétences de bases (et sociales) pour limiter les risques d'exclusion du marché du travail.
- Améliorer la continuité de la prise en charge des personnes concernées en proposant un accompagnement individualisé et spécialisé, en reconnaissant les preuves d'engagement et de courage fournies par les personnes concernées et en garantissant un contact durable et fiable.
- Augmenter la reconnaissance des formations et certifications obtenues à l'étranger et des compétences non certifiées.

## Atelier n° 6

# Offres d'aide au logement – quelle implication pour les cantons, les villes et les communes ?

### Description

Le programme national contre la pauvreté a mené, de 2014 à 2018, une réflexion poussée sur le logement et l'aide au logement des personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Plusieurs rapports ont abouti à une publication axée sur la pratique et destinée aux communes, aux villes et aux cantons.

Dans le cadre de l'atelier, des spécialistes et des personnes concernées ont évalué la situation et discuté du besoin d'intervention actuel.

### Exposé

**Sarah Fuchs**, responsable de projet Raum- und Standortentwicklung (aménagement du territoire et urbanisme), EBP Schweiz

Sarah Fuchs est coauteure de la publication « Offres d'aide au logement pour les ménages vulnérables ».

[Télécharger l'exposé](#)

### Animation

**Philipp Dubach**, spécialiste en sciences sociales, OFAS

### Discussion en table ronde

#### Défis à relever, lacunes à combler et mesures à prendre :

- Concordant avec l'étude sur le logement réalisée dans le cadre du programme, les participants à l'atelier ont identifié les frais de logement élevés comme le principal problème pour le logement des personnes touchées ou menacées par la pauvreté. De plusieurs côtés, on relève que les montants maximaux des frais de logement fixés pour l'aide sociale et les prestations complémentaires ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution des loyers. Il y a également le problème des appartements « pourris ». Des appartements ne remplissant nullement les normes de qualité sont loués à des prix surfaits, mais juste inférieurs aux montants maximaux prescrits.
- De l'avis des participants, ce sont avant tout les personnes endettées (en particulier saisies de loyer) ou issues de l'immigration qui rencontrent de grandes difficultés dans la recherche d'un appartement adapté. Les services publics sont confrontés au fait que les procédures sont souvent trop complexes pour qu'ils puissent intervenir rapidement dans un cas particulier. De plus, certains instruments de l'aide au logement ne sont pas pertinents pour eux (par ex. la responsabilité solidaire). Un conseil en matière de logement est jugé important pour des groupes cibles spécifiques, mais une telle forme d'aide ne peut que rarement être mise en œuvre au niveau des communes en raison du manque de ressources. Il en est de même des mesures axées sur le « savoir habiter ».
- C'est principalement l'évolution des loyers dans les centres urbains qui suscite de l'inquiétude. Plusieurs participants réclament des mesures de régulation plus rigoureuses, pour garantir une quantité suffisante de logements bon marché. Les personnes concernées critiquent les effets de

déplacement vers les zones rurales, d'une part en raison d'une plus grande difficulté à accéder aux ressources matérielles et immatérielles (par ex. centres de conseil spécifiques, magasin Caritas) et, d'autre part, en raison d'une stigmatisation qui peut être plus marquée.

**Stratégies d'action, approches possibles, conclusions : que faut-il pour passer à l'action ?**

La majorité des participants connaissent la publication du programme national et la jugent informative et utile. Les principales approches possibles citées pour améliorer la situation de logement des personnes touchées par la pauvreté sont les suivantes :

- faciliter le plus possible l'accès au conseil en matière de logement et aux services qui permettent d'obtenir directement un logement ;
- mettre en place une antenne pour les bailleurs ;
- impliquer les professionnels de l'immobilier pour réduire les problèmes de communication et les préjugés entre travailleurs sociaux et bailleurs ;
- offrir un service de conseil en matière de budget, élément primordial dans la mesure où il permet souvent de dégager une vue d'ensemble de la situation (financière) du ménage concerné ;
- mener une action préventive, tant au cas par cas (renforcement du « savoir habiter » pour éviter les résiliations de bail) qu'au niveau collectif ou supérieur (par ex. au niveau du lotissement en cas de résiliation collective pour travaux) ;
- consentir des efforts pour améliorer la situation de logement : ceux-ci ont pout effet secondaire positif la mise en réseau, très utile, des divers acteurs du domaine social ;
- renforcer la mise en réseau entre spécialistes de l'aide au logement pour partager le savoir-faire et créer des synergies (par ex. pour élaborer et traduire du matériel d'information destiné aux clients).

Sur ce dernier point, des participants à l'atelier proposent de mettre sur pied une plateforme d'échange nationale destinée aux prestataires et aux professionnels de l'aide au logement.

## Atelier n° 7

# Pauvreté des familles – stratégies globales pour développer le soutien aux familles

### Description

Les familles sont plus souvent menacées de pauvreté que la moyenne. Quelque 100 000 enfants et leur famille sont aujourd’hui touchés par la pauvreté. Les parents élevant seuls leurs enfants, les familles nombreuses et les parents ayant de faibles qualifications professionnelles sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. Directement confrontées à cette situation, les villes et les communes se doivent de réagir.

Comment soutenir ces familles ? L’étude « Kommunale Strategien, Massnahmen und Leistungen zur Prävention und Bekämpfung von Familienarmut » (Stratégies, mesures et prestations communales pour la prévention et la lutte contre la pauvreté), élaborée dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, formule des recommandations et propose une liste de contrôle pour développer une stratégie uniforme contre la pauvreté des familles. S’inspirant de cette étude, le canton de Bâle-Ville est en train d’élaborer une stratégie cantonale contre la pauvreté des familles qui se fonde sur un état des lieux complet et une analyse en profondeur des mesures et des structures existantes.

Après une présentation du processus en cours à Bâle-Ville, les participants ont échangé leurs expériences dans le cadre du « World Café », pour identifier les défis à relever et les approches possibles contre la pauvreté des familles.

### Exposé

Ruedi Illes, directeur de l’aide sociale, canton de Bâle-Ville

[Télécharger l’exposé](#)

### Animation

Gabriela Felder, responsable du Programme national contre la pauvreté, OFAS

### Discussion en table ronde

**L’atelier a permis d’identifier les défis à relever et les mesures à prendre sur les plans social, stratégique et structurel :**

- Combattre en priorité la pauvreté des familles. L’exclusion due à la pauvreté a un impact particulièrement négatif sur les enfants. Cela va au-delà d’une dimension purement matérielle. La pauvreté réduit les possibilités dans tous les domaines de la vie. De même, une stratégie efficace aura donc des effets dans tous les domaines.
- Prendre des mesures pour faire évoluer la perception sociale de la pauvreté (préjugés tels que : « le pauvre est responsable de sa pauvreté ») et éviter le dénigrement médiatique ou politique des personnes touchées par la pauvreté.
- Développer et mettre en œuvre une stratégie interdépartementale uniforme contre la pauvreté des familles, qui mette en relation tous les secteurs importants pour les conditions générales et les besoins des familles (par ex. le logement, le travail, la prise en charge). Élaborer cette perspective commune entre différents domaines politiques est difficile, mais indispensable pour aborder la pauvreté des familles comme une tâche transversale.

- Aider les catégories qui ont particulièrement besoin de soutien : familles de travailleurs pauvres, jeunes parents sans qualification professionnelle, sans-papiers et familles endettées.
- Sur le plan des mesures, participer aux réflexions sur les causes structurelles de la pauvreté (par ex. marché de l'emploi, mondialisation, évolution économique, finances).
- Mettre en place non seulement des mesures d'encadrement des enfants, mais aussi des prestations de soins aux aînés. Les familles qui vivent dans une situation économique difficile risquent particulièrement d'être débordées, si elles doivent s'occuper à la fois de leurs enfants et de parents âgés.
- Améliorer l'accessibilité et l'accès aux offres de soutien et lutter contre les effets de seuil des divers systèmes. Des mesures doivent être prises dans les organisations qui sont en contact avec les familles (par ex. écoles, associations de migrants). Une collaboration plus étroite est de rigueur.

**Sur cette base, les participants ont débattu de diverses stratégies d'action et approches possibles :**

- Procéder à un travail d'information aux niveaux politique et administratif : qu'est-ce que cela signifie que d'être pauvre en Suisse ?
- Mettre en œuvre des perspectives stratégiques globales qui montrent les interactions (par ex. entre des domaines comme la formation, l'économie, l'aide sociale et la santé) et encourager des incitations économiques adaptées.
- Mettre en place un monitoring révélant les mesures qui aggravent la pauvreté et leurs effets sur les familles.

**Sur le plan des mesures, les approches suivantes sont évoquées :**

- Privilégier la formation, clé de la prévention de la pauvreté
  - pour une garantie durable du minimum vital,
  - pour la promotion de la santé,
  - pour l'intégration linguistique (par ex. encouragement précoce obligatoire des compétences linguistiques).
- Assurer également la formation continue des personnes défavorisées.
- Sensibiliser les enseignants et mieux exploiter le potentiel du travail social en milieu scolaire.
- Continuer de renforcer les prestations sous condition de ressources allouées en amont comme les prestations complémentaires pour familles, et éviter ainsi que les familles ne doivent recourir à l'aide sociale en raison du risque de pauvreté que constituent les enfants.
- Améliorer l'accessibilité des familles par :
  - une meilleure collaboration avec les organisations qui sont en contact direct avec les familles (par ex. écoles, associations de migrants),
  - un travail de quartier et de mise en réseau accru, permettant par exemple de simplifier les transitions entre formation formelle et informelle.
- Mettre en place un système d'incitation à la formation professionnelle (par ex. pour les jeunes mères).
- Réduire les risques pour les jeunes entrepreneurs (droit aux indemnités de chômage).
- Instituer un fonds dédié à la formation des familles défavorisées.

- Renforcer l'intégration sociale. Les communes facilitent l'accès aux associations (par ex. club de football, cours de musique), promeuvent le travail de quartier ou les associations de quartier, en particulier pour soulager les familles de travailleurs pauvres.
- Assurer le minimum vital au moyen d'allocations pour enfant sous condition de ressources et d'allocations de maternité.
- Renforcer les ressources des familles grâce à des services de conseil.
- Mettre sur pied des centres familiaux dotés de structures professionnelles à l'intention des familles défavorisées.
- Garantir l'accès au logement pour les familles.

## Atelier n° 8

### Concrétiser le droit à la participation pour tous

#### Description

La participation est un droit fondamental de notre société. Ce droit vaut pour tout le monde, aussi pour les personnes qui sont pauvres et frappées d'exclusion. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour une participation équitable.

L'atelier organisé par le mouvement ATD Quart Monde consistait en un échange entre personnes touchées par la pauvreté, services spécialisés, organisations et responsables politiques. Les participants devaient examiner les moyens d'améliorer la participation pour tous. Comment planifier et mettre en œuvre la participation des personnes touchées par la pauvreté et par l'exclusion, dans nos domaines de compétence et nos institutions ? Que faut-il entreprendre pour garantir leur participation ?

#### Exposé

**Eugen Brand**, ancien secrétaire général du Mouvement international ATD Quart Monde

[Télécharger l'exposé](#)

#### Animation

**Claude Hodel**, collaborateur du mouvement ATD Quart Monde

#### Résumé de l'exposé

- *La participation, c'est la création.* On a besoin des couleurs, des formes, des expériences, des connaissances, des réflexions et des voix de tout le monde.
- *La participation est une question d'éthique.* Les personnes qui font l'expérience de la douleur, de la violence, de la discrimination et de l'exclusion ne prennent confiance en la participation que lorsqu'ils sentent que les autres ne veulent pas seulement réduire la pauvreté, mais la surmonter.
- *La participation nécessite un ancrage politique.* Le manifeste du mouvement ATD Quart Monde pour la conférence sur la pauvreté de 2016 affirme que « Participer est un droit fondamental de notre société et non un cadeau bien intentionné ». Et dans le préambule de la Constitution fédérale, on lit « ...la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».
- *La participation coûte.* Pour permettre aux personnes touchées par la pauvreté et aux acteurs des domaines de la culture, de l'économie et de la recherche de construire ensemble des projets innovants, il faut mobiliser des capitaux publics et privés.
- *Participation et manipulation.* Pour exclure tout risque de manipulation dans la participation, nous devons travailler à un langage mutuellement compréhensible et nous demander à quel point la participation des personnes touchées par la pauvreté est libre et indépendante. Et nous devons redéfinir nos formes d'action et d'organisation en conséquence.
- *La participation est un travail de pacification.* Lors d'une rencontre avec des membres du mouvement ATD Quart Monde qui avaient subi des mesures de coercition à des fins d'assistance, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a déclaré : « Une excuse, c'est une promesse. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons la réaliser. » Cela nécessite une analyse historique commune, qui mènera de la vérité à la paix en passant par le pardon.

## Discussion

Les participants à l'atelier ont identifié les principaux défis à relever, les stratégies d'action et les approches possibles pour améliorer la participation des personnes touchées par la pauvreté :

- La participation est une rencontre d'égal à égal, dans laquelle on sent que l'on est pris au sérieux et que l'on peut donner le meilleur de soi-même.
- La participation, c'est donner des signaux clairs d'intérêt réciproque, c'est l'appartenance et la disposition à donner et à recevoir.
- La participation, c'est une question de vision de l'être humain, d'attitude intérieure et d'acceptation réciproque.
- Il ne suffit pas de dire : nous disposons d'un lieu ouvert à tous.
- L'expérience montre qu'il n'est pas possible d'atteindre de cette façon les personnes qui connaissent des situations très difficiles. Pouvoir compter en permanence sur quelqu'un à ses côtés est un droit fondamental. Sans cela, la « participation pour tous » n'est qu'un vœu pieux.
- La participation prend du temps.
- Divers organismes, en Suisse, s'efforcent de mettre en œuvre le principe de la participation, par exemple
  - les conférences de groupes familiaux (les personnes touchées élaborent des solutions),
  - le travail par les pairs en matière de drogue,
  - les échanges suscités par le journal de rue Surprise,
  - le travail de rue à Bienne,
  - ATD Quart Monde Suisse

## Atelier n° 9

# La lutte contre la pauvreté du point de vue des personnes directement concernées. Visions – revendications – perspectives

### Description

Cet atelier était organisé par la Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung et le café Internet Planet 13.

Dans cet atelier, la prévention et la lutte contre la pauvreté ont été considérées du point de vue des personnes touchées par la pauvreté. Ce point de vue permet de comprendre en profondeur ce qu'est la pauvreté et, par conséquent, de mieux cibler les efforts pour la prévenir et la combattre.

Basés à Bâle, la Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung et le café Internet Planet 13 ont rassemblé des avis, des revendications et des points de vue auprès de personnes touchées par la pauvreté et les ont présentés lors de cet atelier.

Le prof. Ueli Mäder a ensuite présenté un exposé consacré à la pauvreté dans un contexte de prospérité : en Suisse, la pauvreté s'inscrit en effet dans un monde de richesse. Qu'est-ce que cela signifie pour les pauvres et pour notre approche de la pauvreté ? Comment la pauvreté s'est-elle transformée et comment la contrer ?

Des personnes directement concernées ont participé à l'atelier. Elles ont fait part de leurs expériences dans la troisième partie de l'atelier.

### Exposés

- Exposés d'**Avji Sirmoglu** et **Christoph Ditzler**, membres du comité de la Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung et co-exploitants du café Internet Planet 13

[Télécharger l'exposé](#)

- **Ueli Mäder**, professeur honoraire de sociologie de l'Université de Bâle, spécialisé dans le domaine des inégalités sociales et dans la recherche sur les conflits

[Télécharger l'exposé](#)

### Animation

**Ueli Mäder**

### Discussion

Dans la discussion qui a suivi, les participants à l'atelier ont recueilli les attentes et les demandes en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté du point de vue des personnes concernées. Une préoccupation majeure est de pouvoir obtenir un emploi sur le marché primaire du travail, qui garantisse une existence autonome et indépendante. La difficulté en situation de pauvreté, c'est le manque de perspectives. Mais il vaut la peine de se battre, même si cela demande beaucoup de courage.

**Les attentes et les aspects évoqués ont ensuite été brièvement présentés en plénum :**

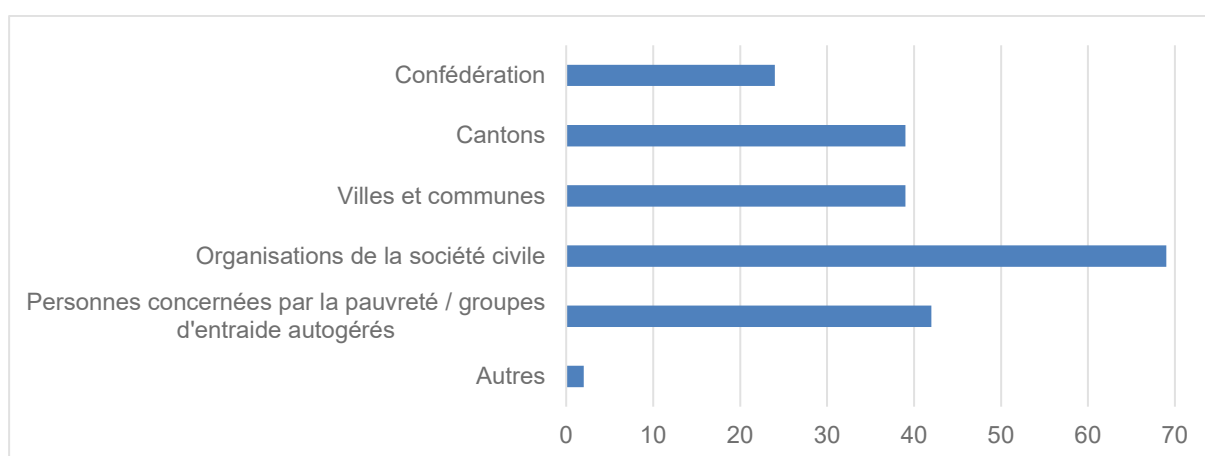
- L'accès à la formation pour les plus pauvres, en particulier aussi pour les adultes sans qualification professionnelle (tranches d'âge des 30 à 50 ans et des plus de 50 ans), devrait être facilité et offrir des possibilités de formations continues et de reconversions complètes (selon la situation du marché et les capacités).

- Responsabilité à l'égard des employés, salaires équitables.
- Introduire un revenu de base inconditionnel ou un modèle d'assurance générale du revenu, ou assouplir le lien étroit entre revenu et activité lucrative, d'autant que celle-ci n'est pas accessible à tous. Des PC étendues sous forme d'un revenu minimum garanti (RMG) pourraient faciliter une transition dans toutes les situations de vie.
- Admettre en Suisse le droit au travail et le droit au logement, ratifier la Charte sociale européenne.
- Mettre l'accent en particulier sur les droits des enfants touchés par la pauvreté.
- Accorder une plus grande visibilité à la pauvreté, ce qui implique de parler de la pauvreté et que les personnes touchées s'expriment.
- Les personnes touchées par la pauvreté doivent pouvoir défendre elles-mêmes leurs intérêts dans tous les organes et conférences. Elles doivent être prises en compte, impliquées et invitées à titre de parties prenantes.
- Tant du côté des autorités que des spécialistes et des personnes concernées, il faut de la solidarité et de la sensibilisation.
- Les personnes touchées par la pauvreté ne disposent pas d'un puissant lobby ; elles ne bénéficient donc pas d'un soutien large et durable, malgré un engagement important.
- Il faut mieux faire connaître les résultats du Programme national contre la pauvreté.

## Évaluation globale de la conférence

Les personnes présentes ont été invitées à répondre à un questionnaire de satisfaction sur la conférence. Celui-ci a été rempli par 42 % des participants. Les résultats montrent une image globalement positive.

La conférence était traduite simultanément en allemand et en français. La répartition des groupes linguistiques était la suivante : 71 % de germanophones et 29 % de francophones. Près de la moitié des participants représentaient les différents niveaux de l'administration et une quarantaine de personnes représentaient des groupes d'entraide comme ATD Quart Monde, Planet 13 ou Workfair 50+, dont une trentaine personnellement touchées par la pauvreté.



90 % des personnes qui ont répondu ont une impression générale bonne à très bonne. Le choix des thèmes traités a été jugé très bon par près de 40 % des personnes. Plusieurs commentaires précisent toutefois qu'il aurait été important d'inclure la thématique de l'école, souvent considérée comme absente des réflexions sur la lutte contre la pauvreté. Pour certaines personnes, les travaux du programme doivent être davantage développés et diffusés pour atteindre les niveaux décisionnels. Par ailleurs, la conférence a permis à près de 70 % des personnes interrogées de développer leur réseau professionnel.

